

Présentation :

Cette note mensuelle entre dans le cadre de la documentation sur les thèmes qui interpellent la CENTIF. Le principe est de parcourir la presse nationale, la presse internationale et l'Internet pour présenter les nouvelles publications. L'accent sera aussi mis sur l'actualité des CRF étrangères.

Sommaire :

Belgique : Affaire Zheyun Ye: l'instruction envoie 31 personnes au tribunal.....	p2
France : Investissement suspect Série d'interpellations en Haute-Corse.....	p3
La Suisse, île opaque.....	p3
Sénégal : Condamnée pour blanchiment d'argent et association de malfaiteurs.....	p6
L'argent sale du football.....	p8
France : Une banque demande à sa cliente si elle a visité Cuba: atteinte à la vie privée ou lutte contre le blanchiment?.....	p10
Sénégal : Blanchiment d'argent : un ingénieur camerounais arrêté à Sabodala.....	p11
Sénégal : Ahmeth Khalifa Niassé et ses enfants au cœur d'un blanchiment d'argent.....	p12
Ahmed Khalifa Niassé rejoint ses fils en garde-à-vue : Les enquêteurs aux trousseaux de 8 milliards.....	p13

Belgique : Affaire Zheyun Ye: l'instruction envoie 31 personnes au tribunal

Gilbert Bodart, Olivier Suray, Paul Put, Pietro Allato et évidemment Zheyun Ye (introuvable, cependant): le parquet a terminé son instruction et estime que 31 personnes au total doivent être inculpées dans cette affaire de matches truqués.

Le parquet fédéral demande le renvoi de 31 personnes et une société devant le tribunal correctionnel de Bruxelles dans l'affaire des matches truqués autour du Chinois Zheyun Ye. Sont notamment concernés l'ancien entraîneur du Lierse Paul Put, le gardien de but Cliff Mardulier et huit joueurs du Lierse, annonce jeudi le parquet fédéral. La chambre du conseil examinera le dossier le 30 novembre.

L'entraîneur et les neuf joueurs du Lierse se seraient laissé corrompre durant la saison 2004-2005 pour perdre neuf matches. Ils auraient touché entre 4000 et 5000 euros chacun par match truqué.

Le Lierse n'est pas le seul club où Zheyun Ye était actif, selon le parquet fédéral. Un joueur du Brussels aurait ainsi accepté de l'argent pour influencer le match La Gantoise-Brussels du 20 septembre 2005 et aurait convaincu un joueur de Saint-Trond, par l'entremise d'un responsable de La Louvière, de truquer le match Saint-Trond-La Louvière du 29 octobre 2005.

Le parquet fédéral ne donne pas de noms, mais parmi ces vingt personnes devraient se trouver l'ancien gardien de but Gilbert Bodart, l'ex-joueur Olivier Suray et Pietro Allata. Ces personnes ne sont pas uniquement soupçonnées de corruption privée, mais également de participation à une organisation criminelle, de blanchiment d'argent, de faux en écriture, de fraude fiscale et financière et d'organisation frauduleuse d'insolvabilité. Suivant leur rôle dans le dossier, ces personnes risquent des peines de prison pouvant aller jusqu'à 10 ans.

Durant la même période, treize autres joueurs auraient été approchés avec des promesses de primes pouvant aller jusqu'à 100.000 euros à conditions qu'ils sabotent certains matches. Ces joueurs n'auraient pas accepté.

Le parquet fédéral veut poursuivre les personnes impliquées pour corruption privée active ou passive, participation à une organisation criminelle, blanchiment d'argent et extorsion.

Dans cette affaire, il est plus que probable que le suspect principal, Zheyun Ye, ne comparaisse jamais en personne devant le tribunal correctionnel. L'homme a en effet disparu depuis des années et les différentes commissions rogatoires en Chine n'ont pas permis de retrouver sa trace, indique jeudi le parquet fédéral.

Sportmagazine.be, avec Belga

[En Ligne] Disponible sur
<http://sportmagazine.rnews.be/fr/sport/actualite/affaire-zheyun-ye-l-instruction-envoie-31-personnes-au-tribunal/article-1194789625380.htm>

France : Investissement suspect Série d'interpellations en Haute-Corse

À Moltifao, l'exceptionnel dispositif policier a alerté les plus insomniaques. Il n'était pas encore 4 heures, hier matin, au village, quand les véhicules de gendarmerie ont commencé à se positionner dans l'attente de l'heure légale d'intervention.

Sur Bastia, Corte, Calvi et quelques autres communes du département, d'autres hommes de la section de recherches d'Ajaccio, du Groupe régional d'intervention et de l'escadron de gendarmerie de Satory sont également passés à l'action. Sur commission rogatoire du juge Duchaine de la Jirs de Marseille, plus de cent gendarmes déployés sur l'ensemble du département ont agi dans le cadre de l'enquête sur une affaire de blanchiment, plus précisément un investissement suspect engageant d'importants capitaux.

Au total, onze personnes, parmi lesquelles des femmes, ont été interpellées à leurs domiciles ou sur leurs lieux de travail. Des appartements et autres commerces ont par ailleurs fait l'objet de longues perquisitions durant une bonne partie de la journée.

Tandis que les individus interpellés étaient placés en garde à vue, les gendarmes procédaient, en outre, à l'audition d'autres personnes entendues comme témoins dans le cadre de cette affaire. Par ailleurs, les gendarmes n'auraient pu, hier, boucler complètement l'opération. Tous ceux qui devaient être interpellés n'étaient visiblement pas à leurs domiciles hier matin.

Par N.k., Créé le 26/05/2010

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.corsematin.com/print/2126?title=Investissement%20suspect%20S%C3%A9rie%20d%26%23039%3Binterpellations%20en%20Haute-Corseje>

La Suisse, île opaque

La Suisse, une importante – et peu transparente – plaque tournante du marché de l'art? C'est ce qu'affirme l'historien Sébastien Guex. Le point, à quelques jours d'Art Basel.

«J'ai travaillé pendant vingt-cinq ans sur le sujet des banques. C'est un milieu peu transparent, mais ce n'est rien comparé au marché de l'art...» A l'université de Lausanne, où il est professeur d'histoire contemporaine, Sébastien Guex prend le temps de choisir ses mots à l'heure de décrire un univers peu limpide: celui des échanges de biens culturels en Suisse. Tous les protagonistes, explique ce spécialiste d'histoire économique, ont intérêt à la plus grande discrétion. «Comme le sport, le marché de l'art fonctionne sur le spectacle du record: il est très friand de données ponctuelles, comme celles des ventes exceptionnelles, remarque Sébastien Guex. Par contre, tous les chercheurs le disent, il y a une absence de données quantitatives fiables – prix de vente, chiffres d'affaires des galeries ou des sociétés de vente aux enchères, bénéfices, etc.»

Un exemple? La reine des foires internationales, Art Basel, qui se tiendra dès mercredi prochain, communique volontiers sur le nombre de visiteurs qu'elle reçoit – 61 000 pour la

quarantième édition l'an dernier, un record – mais ne publie aucun chiffre sur les ventes multimillionnaires qu'elle abrite. Ajoutez à ce culte du secret quelques ingrédients typiquement helvétiques – neutralité, faible fiscalité, ports francs... – et vous ferez de la Suisse l'un des membres du «top 5» des principaux importateurs et exportateurs d'œuvres d'art, d'antiquités et d'objets de collection (livres anciens, orfèvrerie de luxe, etc.)¹.

Avant tout, comment expliquez-vous cette absence de données quantitatives fiables?

Sébastien Guex: Vu sous l'angle de la psychanalyse freudienne, on peut dire qu'il y a dans le monde de l'art une certaine dénégation de l'argent. C'est sans doute juste, mais il est vrai aussi que les différents acteurs du marché de l'art ont tout intérêt, pour des raisons terre-à-terre, à préserver une certaine discrétion, voire le culte du secret. Du côté des artistes, les raisons sont d'ordre alimentaire: on veut minimiser le poids du fisc, par exemple en déclarant un prix de vente inférieur à la somme réelle, ou pour ne pas nuire à sa réputation, en cas d'échec de l'une de ses ventes. Les marchands ont eux aussi un intérêt fiscal à rester discret. Par ailleurs, une partie non négligeable de l'argent qui circule dans le marché de l'art est gris – c'est à dire qu'il vient de la fraude fiscale – ou noir, en provenance de l'illégalité. Le marché de l'art étant l'un des lieux du blanchiment de l'argent sale.

Quant aux galeristes, ils n'ont pas intérêt à ce que les artistes qu'ils représentent ou les propriétaires auxquels ils ont acheté une œuvre connaissent leurs marges de profit. Les collectionneurs, enfin, affectionnent eux aussi la discrétion, tant pour des raisons fiscales que strictement internes à la structure du marché: moins la vente d'une œuvre de grande qualité est médiatisée, moins il y aura d'acheteurs potentiels et moins le prix sera élevé. Font exception quelques nouveaux riches désireux de faire un coup d'éclat et de se construire un «capital symbolique».

Avec une telle opacité, comment analyser ce marché?

– Je me suis servi des statistiques douanières, qui permettent d'établir les grandes tendances. Elles ont certes leurs défauts: les transactions internes ou le trafic clandestin n'y apparaissent pas, évidemment. Mais pour le reste, les œuvres sont enregistrées comme n'importe quel autre produit douanier.

La Suisse, petit pays, figure dans le «top 5» mondial des importateurs et exportateurs de biens culturels. Comment l'expliquez-vous?

– Si vous posez la question aux marchands d'art, ils vous diront invariablement que c'est pour une question d'excellence... Dans les faits, c'est un peu plus compliqué. Tout au long du XXe siècle, un certain nombre de facteurs ont favorisé l'apparition et le maintien de la position de la Suisse comme plaque tournante du marché de l'art. Ce sont notamment la neutralité, la force du franc suisse, la stabilité politique intérieure, la législation ultralibérale, la faible fiscalité, l'absence du droit de suite (qui donne à l'artiste un pourcentage lors de la revente de l'une de ses œuvres, ndlr) ou les pratiques complaisantes et opaques comme celles des ports francs et du secret bancaire.

Quand la Suisse devient-elle une plaque tournante?

– On peut distinguer trois périodes qui ont permis le décollage du marché suisse de l'art: la Première Guerre mondiale – en particulier les années 1914 à 1925 –, l'entre-deux-guerres et la Seconde Guerre mondiale. Durant la première période, grâce à la neutralité, on assiste à une très forte baisse de certaines monnaies étrangères, ce qui augmente d'autant le pouvoir d'achat du franc suisse. Or à cette époque, les industriels suisses vendent leur marchandise à des prix surfaits, pour cause de fort intérêt des deux camps belligérants pour les produits helvétiques. Cela implique une explosion des profits dans de nombreux secteurs. Il s'ensuit que maints hommes d'affaires suisses ont eu la possibilité d'acheter à bon prix un nombre considérable d'œuvres d'art et de se transformer en d'importants collectionneurs.

Par ailleurs, dès le tournant du siècle, on a pu observer un déplacement du goût d'une bonne partie de la bourgeoisie suisse, notamment à Zurich, Saint-Gall, Winterthur et partiellement à Genève: plutôt qu'à la peinture classique, par exemple allemande, on s'intéresse désormais à la peinture moderne ou contemporaine française – impressionnisme, néo-impressionnisme, fauvisme –, de même qu'aux avant-gardes. Entre 1917 et 1921, un personnage comme Rudolf Staechelin, grand actionnaire de Lonza – entreprise qui produit notamment du carbure de calcium destiné aux explosifs – achète pas moins de 43 pièces majeures d'Auguste Renoir, Paul Cézanne, Paul Gauguin, Pablo Picasso ou Edgar Degas. Or ce sont précisément ces œuvres qui vont prendre beaucoup de valeur durant le XXe siècle.

La neutralité a aussi attiré des protagonistes du marché de l'art?

– Oui, des artistes – par exemple ceux qui formeront le mouvement dada à Zurich –, des collectionneurs ou des marchands d'art étrangers, qui fuient les troubles politiques ou l'effondrement de la monnaie. On peut citer l'exemple de Gottlieb Reber, riche homme d'affaires et figure marquante de la franc-maçonnerie allemande, qui s'installe au château de Béthusy, à Lausanne, dans les années 1920. Avant la guerre, sa collection comportait déjà une septantaine d'œuvres importantes du XIXe siècle, dont 29 peintures de Paul Cézanne. Après la guerre, il achète de nombreuses œuvres cubistes, dont 29 pièces de Georges Braque, 94 de Juan Gris, 23 de Fernand Léger ou 160 de Pablo Picasso! Pour cause de difficultés financières, il va dès les années 1930 vendre une partie de ses œuvres. L'installation en Suisse, durant l'entre-deux-guerres, d'importants collectionneurs et marchands étrangers va alimenter le marché suisse et contribuer à l'internationaliser.

Vous faites état d'un âge d'or entre 1950 et 1990.

– Il y a dans ces années une augmentation très importante des exportations de biens culturels depuis la Suisse: les œuvres acquises jusqu'ici à des prix relativement avantageux sont revendues au prix fort. Les ventes ne sont pas liées aux artistes suisses: le succès des Alberto Giacometti, Félix Vallotton, Ferdinand Hodler ou Cuno Amiet date des années 1990 et surtout 2000.

Que se passe-t-il en 1990?

– Dans la seconde moitié des années 1980, de très nombreux acheteurs japonais arrivent sur le marché, en raison de la hausse du yen et de l'existence au Japon d'une bulle spéculative

boursière et immobilière. Cette forte demande va provoquer une spectaculaire poussée du marché mondial de l'art à laquelle l'effondrement de la bulle japonaise, dès 1991, met une fin brutale. Le phénomène est d'ailleurs courant: une hausse de la bourse signifie, en général, une hausse des ventes d'art.

Depuis quand les banques proposent-elles d'investir dans l'art?

– Dès la Première Guerre mondiale, la Suisse devient une place financière de niveau international, avec des liens étroits entre la gestion de fortune – la niche dans laquelle la Suisse se spécialise – et le marché de l'art. Mais il faudra attendre les années 1980 pour que des banques mettent réellement en place une politique de placement, avec des établissements comme Schroders ou l'UBS. Cette dernière, toutefois, a récemment fermé ce service.

Pourquoi, selon vous?

– C'est sans doute lié aux difficultés internes de la banque et au fort déclin du marché de l'art pour cause de crise financière. En outre, l'UBS est probablement devenue plus prudente quant aux questions d'évasion fiscale – le marché de l'art étant, comme je l'ai déjà dit, l'un des lieux de placement de l'argent gris ou sale. Mais ça ne m'étonnerait pas que lorsque l'UBS ira mieux, elle rouvrira ce bureau.

Le travail des enquêteurs s'est poursuivi, sur place, jusqu'à la fin de la journée.

SAMUEL SCHELLENBERG

Paru dans Le Courrier du mercredi 23 Juin 2010

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.lecourrier.ch/index.php?name=NewsPaper&file=article&sid=446220>

Sénégal : Condamnée pour blanchiment d'argent et association de malfaiteurs

L'épouse de l'ex-consul d'Italie basé à Dakar a été condamnée hier à 3 ans d'emprisonnement ferme. Marguerite Kaoko, qui était poursuivie devant le Tribunal correctionnel pour blanchiment de capitaux et association de malfaiteurs, a été reconnue coupable. C'est suite à un rapport de la Centif, qui avait découvert plus d'un milliard dans ses comptes, qu'elle avait été inculpée.

L'épouse de l'ex-consul d'Italie paiera milliards de dommages et intérêts

L'épouse de l'ex-consul d'Italie à Dakar risque d'être dépouillée de tous ses biens, elle qui avait avancé lors de son procès être détentrice de plusieurs immeubles en Afrique et en Italie. En effet, le Tribunal correctionnel de Dakar l'a condamnée hier, après l'avoir reconnue coupable de blanchiment d'argent et d'association de malfaiteurs. Marguerite Kaoko purgera 3 années d'emprisonnement ferme, contrairement à la demande du Parquet qui avait requis 2 ans de prison.

Mme Kaoko est aussi condamnée à payer la somme de 3 milliards de francs Cfa en guise de dommages et intérêts et 500 mille francs Cfa d'amende.

Sur cette même lancée, la dame verra tous ses biens confisqués. Il s'agit, entre autres, de 2 immeubles sis à Yoff et Ngor, d'un véhicule de marque Chevrolet, et aussi de ses comptes bancaires ouverts dans les livres de la Cbao. A cette décision, s'ajoute l'interdiction de sortie du territoire national.

Mme Kaoko a été épinglée par un rapport de la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif). En effet, lors d'une enquête, la Centif a découvert plus d'un milliard de francs Cfa au niveau du compte bancaire de l'épouse de l'ex-consul, ouvert dans les livres de la Cbao-Attijari bank. Jugeant cela suspect, la Cellule a ouvert une information judiciaire et la dame fut inculpée et placée sous contrôle judiciaire. Suite aux différentes investigations, la Centif a avancé qu'une somme aussi importante ne pouvait avoir que deux origines possibles. Il s'agit du blanchiment de capitaux ou du trafic de drogue.

Interpelée sur l'origine de cette importante manne financière découverte dans son compte bancaire, elle soutient que l'argent représente sa part d'héritage, après le décès de son père survenu en Guinée. Selon toujours ses déclarations, l'argent aurait transité de la Guinée au Sénégal par la voie frontalière et avec le soutien des membres de sa famille. Acculée de questions, Marguerite Kaoko déclare, devant le juge, être propriétaire de plusieurs immeubles en Afrique et en Italie ainsi que d'autres biens acquis grâce à cet argent.

Tout au début du procès, la défense assurée par Mes Moustapha Diop, Fara Gomis et Abdourahmane Sô «Lénine», a soulevé une exception de nullité de la procédure judiciaire actionnée à l'encontre de leur cliente. Les avocats évoquent la Convention de Vienne de 1961, qui permet à l'épouse d'un consul de bénéficier d'une immunité diplomatique au même titre que les membres de la famille de ce dernier. Les avocats de la défense avaient également débattu sur l'immunité de juridiction dont la dame aurait dû bénéficier. Ils estiment que, la mise en cause ne devrait pas être poursuivie par les tribunaux sénégalais.

Mais au terme d'un procès qui aura duré plus de cinq tours d'horloge, la ressortissante guinéenne encourait deux années de prison ferme, suite au réquisitoire du représentant du Parquet. Malheureusement pour elle, le tribunal y a ajouté une année de plus.

On rappelle également que si l'ex-consul a été sauvé par son immunité diplomatique au Sénégal, tel n'est pas le cas au niveau de l'Italie. Ainsi, après avoir été démis de ses fonctions au Sénégal suite à cette affaire, l'on apprend qu'une information judiciaire a été ouverte à son encontre dans son pays, pour une affaire de trafic de visas et de corruption passive.

Binta NDONG, Le Quotidien du 22-06-2010

[En Ligne] Disponible sur

http://www.lequotidien.sn/index.php?option=com_content&task=view&id=15873&Itemid=9

L'argent sale du football

Derrière les transferts, les billets de stade et les rachats de clubs se glissent de plus en plus d'argent sale dans le football, selon un récent rapport du GAFI. Le football brasse de telles quantités d'argent que les criminels en ont fait désormais un canal privilégié du blanchiment de leurs capitaux. Le marché, surtout concentré dans les pays d'Europe de l'Ouest où les flots d'argent ont considérablement augmenté depuis les années 90, présente de nombreuses failles dans lesquelles s'est engouffrée la pègre. Le GAFI, groupe d'action financière de l'OCDE chargé de lutter contre le blanchiment et le financement du terrorisme dans le monde, décrit les mécanismes employés par ces criminels, dans un récent rapport. "Le blanchiment d'argent à travers le secteur du football se révèle plus profond et plus complexe que ce que l'on pensait jusqu'à présent", annonce le rapport du Gafi. Les auteurs du rapport ont interrogé des responsables des gouvernements et des fédérations de football de 25 pays, qui ont signalé au total plus de 20 affaires de blanchiment d'argent liées au football. Le phénomène dépasse l'anecdote car le secteur a grossi de façon incroyable. Porté par l'explosion des droits TV qui ont fait flamber les salaires des joueurs, par l'argent du sponsoring et la globalisation du marché des joueurs, le monde du football s'est transformé en un business colossal. Mais les structures de base et les règles du jeu ont peu évolué. Les organisations professionnelles de football sont prises en défaut. Les criminels ont donc trouvé dans le milieu du foot une porte d'entrée idéale pour blanchir l'argent sale, estime le GAFI.

!Poignée de main

Cela commence toujours par une bonne poignée de main. Le milieu du foot est facile à pénétrer pour les criminels, constate le GAFI. Au stade se réunissent toutes les couches de la société et les nombreux acteurs de la filière dont les officiels des fédérations, des hommes d'affaires, des élus locaux... faciles à approcher. Une fois dans le cercle, les criminels disposent de nombreuses facilités pour blanchir l'argent: rachat de clubs en difficultés ou de clubs amateurs, transferts, paris en ligne... ou encore le trucage du nombre d'entrée au stade (surévalué pour cacher une partie d'argent sale). Le cash circule abondamment dans le secteur, une aubaine pour la mafia, explique en substance le rapport.

!Mercato

Le grand "mercato" des transferts de joueurs est un des instruments privilégiés par les criminels. Ces transactions financières entre clubs sont très vulnérables, relève le GAFI. La sophistication et l'ampleur des mouvements dépassent le contrôle de la FIFA (la fédération internationale du football), des confédérations comme l'UEFA en Europe et des organisations nationales. En réalité, la globalisation des marchés et l'abolition des frontières (Arrêt Bosman de 1995 en Europe) ont rendu un grand service à la mafia. Une bonne partie des transferts peut transiter par les paradis fiscaux où le secret bancaire et l'absence de taxe facilitent les maquillages financiers. Les opérateurs sont souvent les agents des joueurs qui peuvent venir de tous bord (homme d'affaires, avocat...), sans être forcément inscrits sur une liste des instances de foot. Que font-ils? Les sommes des transferts peuvent être par exemple surévaluées. Un joueur est acheté 10 millions d'euros pour un coût réel de 5 millions. L'autre

moitié correspond à de l'argent sale. Lorsque le joueur acheté a évolué dans le club et qu'il est revendu, les criminels récupèrent de l'argent blanchi.

Prise de conscience

Face à ces possibles manipulations des transferts, la FIFA affirme "être consciente du problème et mettre en œuvre en permanence des mesures pour le combattre", a-t-elle annoncé dans un communiqué. L'organisation met en avant sa principale initiative contre le blanchiment des capitaux: un système de comparaison sur Internet des données des transferts réalisés entre les clubs. "Ce système a pour but de s'assurer que les autorités auront plus de détails sur chacun des transferts réalisés (NDLR: montant, banques concernées, type de transfert, commission et nom des agents...) et d'améliorer la transparence des transactions", explique-t-elle. Ce système a été testé pour la première fois en grandeur nature en Norvège, en avril 2008. Contactées par E24, la Fédération Française de Foot, la Ligue de Football Professionnelle et l'UEFA, la confédération européenne des clubs de foot, n'étaient pas immédiatement disponibles pour apporter un commentaire. Certaines de ces instances ont reconnu ne pas avoir encore pris connaissance du rapport du GAFI.

Contrats

Le cas des transferts est une partie d'un vaste problème. Le blanchiment concerne aussi la rédaction des contrats des joueurs. L'une des fraudes est le maquillage des droits d'exploitation d'image. Le versement de ces droits peut être réalisé sur des comptes offshore et peuvent rémunérer entièrement les joueurs sans que le club ne les exploite réellement. Cet instrument peut cacher des financements surévalués ou occultés au fisc. Parmi les conditions de rémunération des joueurs, les criminels jouent également sur les multiples bonus et avantages en nature payés cash aux joueurs: maison, voitures, arrangement financiers pour la famille...Autant d'opportunités pour le blanchiment.

Paris en ligne

Les criminels exploitent tous les moyens. Les paris sportifs viennent s'ajouter à leur boîte à outils et cette vieille ficelle s'est fortement développée avec le boom des paris en ligne. Les criminels qui profitent de la législation indulgente de certains pays ou des centres offshore sur les paris en ligne, s'intéressent plutôt aux paris des petits matches, où les sommes restent toutefois importantes. Selon l'UEFA, l'argent parié sur un seul site de pari en ligne peut dépasser 100.000 euros pour un match de 3e division et peut atteindre 1 à 2 millions d'euros dans d'autres cas. Les règles de pari sont différentes d'un pays à l'autre, les criminels en profitent pour s'installer dans les pays tranquilles. La masse d'argent brassée par tous ces trafics est inchiffable, avertit le GAFI. Mais le développement incroyable de la commercialisation du foot, des transferts, des droits de télévision, ou encore de l'industrie du sponsoring rendent le problème de plus en plus aigu au moment où les pays du G20 ont placé la lutte contre l'opacité de la finance et des paradis fiscaux comme l'une des priorités de l'après-crise.

dimanche 27 juin 2010

[En Ligne] Disponible sur
<http://zarkanzar.blogspot.com/2010/06/largent-sale-du-football.html>

France : Une banque demande à sa cliente si elle a visité Cuba: atteinte à la vie privée ou lutte contre le blanchiment?

"Avez-vous visité, pour des raisons professionnelles, la Corée du Nord, Cuba, l'Iran, la Syrie ou le Soudan?", "quels sont vos revenus annuels du travail?", "quel est le nom et l'adresse de votre employeur?": voici quelques unes des questions qu'a reçues par courrier une cliente de la banque Barclays, rapporte Le Canard Enchaîné dans son édition de ce mercredi.

La cliente a d'abord cru à une plaisanterie. Mais non, il s'agissait là d'un questionnaire ayant pour but de lutter contre le blanchiment d'argent. Et surtout, l'absence de divulgation de ces informations est susceptible d'entraîner "des difficultés dans la gestion de (son) compte" selon le président de Barclays France, cité par le journal satirique.

Contactée par Le Post, Sophie Nerbonne, la directrice adjointe des affaires juridiques de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil) nous explique avoir reçu, ces dernières semaines, une quarantaine de plaintes d'usagers de banques au même sujet.

Différentes banques ont demandé à leurs clients une copie de leur carte d'identité et/ou de remplir un questionnaire détaillé concernant leur situation familiale et financière, indique la Cnil sur son site Internet. Ces requêtes s'appuient sur un texte de loi récent (l'ordonnance du 30 janvier 2009) qui impose aux établissements financiers de recueillir des informations auprès de leurs clients, au titre de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. L'arrêté de septembre 2009 qui complète l'ordonnance précise les informations qui peuvent être recueillies par les banques pour évaluer les risques de blanchiment : montant et nature des opérations envisagées, activité professionnelle actuellement exercée, éléments permettant d'apprécier le patrimoine, etc (la liste complète ici).

Les questions posées par Barclays à sa cliente entrent-elles dans le champ des requêtes autorisées?

"Le problème est qu'on ne connaît pas le niveau de risque défini pour la cliente en question. Depuis l'entrée en vigueur de ces nouveaux textes relatifs à la lutte contre le blanchiment, les banquiers ont une obligation de vigilance constante ce qui signifie mettre à jour les dossiers de leurs clients et analyser les risques pour chaque client. Cela leur permet de demander ensuite les justificatifs qui correspondent au niveau de risque. Dans le cas de cette dame, nous n'avons pas assez d'éléments pour savoir si les questions sont disproportionnées ou non. Ceci dit, en première analyse, demander si la personne s'est rendue à Cuba ou en Syrie pour des raisons professionnelles est assez étrange."

C'est-à-dire?

"Les pays cités dans cette question font sûrement partie d'une liste d'Etats peu sûrs concernant le blanchiment d'argent. Mais le fait de s'y rendre pour des raisons professionnelles ne semble

pas entrer dans les catégories de questions prévues par l'arrêté. L'établissement bancaire peut demander des informations sur le bénéficiaire effectif ou la destination des fonds, mais la formulation de la question est bizarre et peut porter atteinte à la vie privée."

Puisque les banques ont maintenant obligation de mettre à jour leurs dossiers clients, chaque usager doit-il s'attendre à recevoir un questionnaire?

" L'obligation concerne tous les clients mais les informations demandées dépendent du niveau de risque que vous représentez. Pour le palier minimum, votre banque vous demandera simplement un justificatif d'identité et votre adresse et s'appuiera sur les éléments de votre compte pour l'appréciation des revenus. Ensuite, les approches seront graduées. En fonction du niveau de risque de chacun, les demandes devront être différentes. L'arrêté datant de l'automne dernier et compte tenu du temps de préparation des questionnaires, les courriers arrivent depuis quelques semaines."

Comment la Cnil réagit-elle à cette nouvelle réglementation?

"Il y a désormais de nouvelles obligations légales qui pèsent sur les banquiers. Ils sont partie intégrante du dispositif de lutte contre le blanchiment et doivent remplir les nouvelles obligations sous peine de sanctions. Ces sanctions peuvent venir de l'Autorité de contrôle prudentiel (chargée de l'agrément et de la surveillance des établissements bancaires et d'assurance, ndlr) ou même de Tracfin.

Face à cela, la position de la Cnil est de veiller à la proportionnalité des renseignements demandés aux clients en fonction du risque qu'ils représentent. Il n'est pas question que les banques fassent remplir un questionnaire très détaillé à tous leurs clients. Nous nous assurons aussi que les établissements bancaires expliquent bien à quoi vont servir les informations demandées et qu'ils ne les utilisent pas à des fins commerciales sans que les clients puissent s'y opposer."

Par La rédaction du Post, le 16/06/2010

[En Ligne] Disponible sur
http://www.lepost.fr/article/2010/06/16/2116106_une-banque-demande-a-sa-cliente-si-elle-a-visite-cuba-atteinte-a-la-vie-privee-ou-lutte-contre-le-blanchiment.html

Sénégal : Blanchiment d'argent : un ingénieur camerounais arrêté à Sabodala

Un ingénieur géologue, de nationalité camerounaise, a été arrêté par la Division des investigations criminelles (Dic) sur ordre du procureur de la République. L'homme est sous le coup d'un mandat d'arrêt international. Il a été épinglé par Interpol pour trafic international de drogue. Le camerounais a réussi à entrer au Sénégal où il a investi son argent. Pour se faire oublier, il est allé travailler à Sabodala, région minière du sud-est du Sénégal, en qualité d'ingénieur géologue. De nombreuses sociétés s'activent, en effet, dans cette zone, dans l'exploitation du fer, de l'or et du marbre.

Malheureusement pour lui, la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif) a fini par l'épingler pour blanchiment d'argent. Des investigations ont permis de découvrir que le bonhomme est sous le coup d'un mandat d'arrêt international pour trafic de drogue. Suffisant pour que le procureur s'attache les services de la Dic pour le cueillir. Déféré au parquet, il a été inculpé et placé sous mandat de dépôt à la Maison d'arrêt et de correction de Rebeuss.

Posté le mardi 25 Mai 2010

[En Ligne] Disponible sur
<http://www.seneweb.com/news/article/32077.php>

Sénégal : Ahmeth Khalifa Niasse et ses enfants au cœur d'un blanchiment d'argent

Le Procureur actionné par la Centif

Ce sont des mouvements d'argent suspects, depuis le compte de son fils Babacar Niasse en garde-à-vue depuis samedi dernier, qui sont à l'origine de la convocation aujourd'hui à 16 heures de Ameth Khalifa Niasse, devant la brigade de recherches de Colobane. Son autre fils, Ibrahima Niasse, est convoqué pour aujourd'hui à 10 heures. En vérité, c'est la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif), qui a transmis récemment un rapport explosif au parquet de Dakar, mettant directement en cause les comptes ouverts par Babacar Niasse au nom de « sa société ».

Les explications d'Ameth Khalifa Niasse sont loin du contenu du dossier, qui lui vaut une convocation aujourd'hui à 16 heures dans les locaux de la Brigade de recherches de la gendarmerie de Colobane. Depuis samedi, l'un de ses fils, Babacar Niasse, est en garde-à-vue dans la chambre de sûreté des hommes du lieutenant-colonel, Moussa Fall. Ayant déféré à une convocation des pandores avant-hier samedi, il a été entendu puis écroué pour les besoins de l'enquête. Un autre fils de Ameth Khalifa Niasse, Ibrahima Niasse, dit « Baye », est convoqué pour aujourd'hui à 10 heures.. Qu'est-ce qui leur vaut ce défilé devant les enquêteurs ? Un rapport incendiaire de la Centif, chargée de la répression de la délinquance financière. Selon des sources très sûres, le rapport épingle directement Babacar Niasse, à travers des mouvements d'argent « plus que douteux », depuis ses comptes ouverts au nom d'une société dont il était l'actionnaire majoritaire.

Des « mouvements financiers » qui, selon les renseignements financiers, laissent apparaître une entreprise bien huilée de recyclage d'argent sale, puisque les activités de la Société ne justifient pas les importants mouvements financiers. C'est lors de l'interrogatoire de Babacar Niasse que le nom de son père est apparu à plusieurs reprises, d'où sa convocation aujourd'hui.

Ce n'est pas la première fois que les hommes du lieutenant-colonel Moussa Fall soient saisis de dossiers de blanchiment d'argent. Récemment d'ailleurs, la section Recherches de la gendarmerie avait cueilli, sur délégation du Doyen des juges, un sous-officier impliqué dans

une affaire de blanchiment sur un chèque d'un milliard de F Cfa. La même Section avait mis à nu un « blanchiment off shore », qui avait conduit au placement sous mandat de dépôt d'un homme d'affaires, ayant son siège dans les locaux de l'ex-Icotaf.

Cheikh Mbacké GUISSÉ

L'As Quotidien du 28/06/2010

<http://www.lasquotidien.com/spip.php?article5010>

Ahmed Khalifa Niasse rejoint ses fils en garde-à-vue : Les enquêteurs aux trousseaux de 8 milliards

La Centif snife les pistes colombienne et lybienne

A la suite de son interrogatoire hier à la section de recherches de la Gendarmerie nationale, sise à Colobane, Ahmed Khalifa Niasse a été placé en garde-à-vue. Le leader du Front des alliances patriotiques (Fap) a donc passé hier sa première nuit à Colobane. M. Niasse est impliqué, au même titre que ses deux enfants arrêtés depuis samedi dernier

A la suite de son interrogatoire hier à la section de recherches de la Gendarmerie nationale, sise à Colobane, Ahmed Khalifa Niasse a été placé en garde-à-vue. Le leader du Front des alliances patriotiques (Fap) a donc passé hier sa première nuit à Colobane. M. Niasse est impliqué, au même titre que ses deux enfants arrêtés depuis samedi dernier, dans une affaire de blanchiment d'argent portant sur 8 milliards de francs Cfa.

Ahmed Khalifa Niasse a passé hier sa première nuit dans les locaux de la Section de recherches de Gendarmerie nationale, sise à Colobane. A la suite de son interrogatoire par les éléments de ce démantèlement de la Gendarmerie nationale qui a duré presque 6 h, le leader du Front des alliances patriotiques (Fap) est placé en garde-à-vue. M. Niasse rejoint ainsi ses deux fils, Babacar et Ibrahima dit «Baye» qui sont arrêtés depuis samedi dernier pour blanchiment d'argent.

Selon une source judiciaire, Babacar Niasse et Baye Niasse sont à l'origine de la convocation de leur papa. Après avoir été cuisinés par les éléments de la Section de recherches de la Gendarmerie nationale à Colobane, les deux gosses ont avoué aux gendarmes qu'ils ont eu à traiter dans cette affaire avec des Libyens qui sont des partenaires de leur père. En effet, la Cellule nationale de traitement des informations financières (Centif), qui a révélé cette affaire de blanchiment d'argent, a suivi les mouvements des comptes bancaires, notamment les différents virements qui ont été effectués dans les deux sens. Et dans le compte bancaire de M. Niasse, il a été trouvé, selon nos sources, de l'argent provenant de la Libye et de la Colombie. Cet argent s'élève à 3,2 milliards de francs Cfa dont 700 millions de francs qui proviendraient de la Colombie. La Centif estime la somme globale blanchie à 7,5 milliards de francs Cfa et que la plupart des virements sont faits à l'extérieur. De l'avis de cette même source judiciaire, une partie de cet argent a servi aux financements des affaires de Ahmed Khalifa Niasse en Guinée. Selon notre interlocuteur, l'argent venu de la Colombie a servi aussi à alimenter des comptes en Libye. Les enquêteurs n'ont pas encore rassemblé tous les

éléments comptables du dossier.

Il faut préciser qu'un groupuscule de militants et proches de Ahmed Khalifa Niasse était venu hier soutenir leur leader. Devant la porte de la section de recherches de la Gendarmerie nationale, ces militants, dirigés par l'une des épouses de M. Niasse, ont tenu à scander des slogans un peu hostiles à Wade et son fils. Ainsi, de 15h jusqu'à 21h ils étaient là à crier : «Libérez Ahmed et arrêtez Karim Wade !» ou encore «Wade et son fils sont des voleurs.» Me Sidy Kanouté, l'avocat de M. Niasse a, lui, déploré «l'attitude du pouvoir qui, en voulant atteindre Ahmed Khalifa Niasse, est passé par ses fils». De l'avis du Secrétaire exécutif du Fap, l'argent qui a été viré dans le compte de Babacar Niasse provient du Fonds d'investissements libyens appelé Laico. Le montant avancé par Me Kanouté devant la presse est approximatif de celui annoncé par notre source. «L'argent s'élève à 8 milliards de francs Cfa. Il a été viré dans son compte par la Banque centrale de la Libye. Ce sont des fonds licites, donc on ne peut pas parler de blanchiment. Malgré ces éléments aussi clairs et nets, on se permet de prendre en otage un leader politique qui a dénoncé la gestion de ce pays. Ceci est extrêmement grave. Il faut que les Sénégalais se mobilisent pour combattre cette injustice et demander la libération de Niasse et de ses enfants. La Laico a investi au Sénégal», lance-t-il. L'un des fils du leader du Fap du nom de Sidy Lamine Niasse n'a pas été tendre à l'endroit de Abdoulaye Wade et de son fils, Karim. Pour lui, «le vrai voleur», c'est Karim Wade et il est protégé par son père. «Le pays n'appartient pas à Wade, donc il ne peut pas empêcher les gens de dire la vérité. Ahmed Khalifa Niasse est loin d'être l'ennemi de Wade, il n'a fait que lui dire la vérité», peste-t-il.

Par Mamadou DIALLO, Le Quotidien du 28-06-2010

[En Ligne] Disponible sur

http://www.lequotidien.sn/index.php?option=com_content&task=view&id=16020&Itemid=9
